

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 30 novembre 2021



L'an deux mil vingt-et-un, le trente novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois novembre deux mil vingt-et-un s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : douze

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mr David SAVOYE, Mme Cécile LEFRANÇOIS, Mr Jean BALLUE, Mme Monique DELABARE, Mr Jacky MORAND, Mme Catherine TRANOUEZ, Mr Yves LETELLIER et Mr Didier PROD'HOMME et Mr Bruno LAPIERRE.

Étaient absents excusés : Mme Pauline GRESSENT et Mr Thierry BRAQUEHAIS.

Était absente : Mme Katia ANDRIEU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine TRANOUEZ a été élue secrétaire.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du mardi 21 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

• DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SMBVAS

Suite à la fusion du Syndicat Mixte des Rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec, le Conseil doit désigner deux délégués pour la nouvelle structure SMBVAS : un titulaire et un suppléant.

A l'unanimité, le Conseil désigne Mr David SAVOYE en tant que délégué titulaire et Mme Catherine TRANOUEZ en tant que déléguée suppléante.

• TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Afin de permettre la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire, le conseil décide à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer :

- une convention avec le Département de la Seine-Maritime afin d'utiliser la plateforme de télétransmission des actes DEMAT76
- une convention avec le représentant de l'état (Préfecture de Seine-Maritime) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- VOIRIE : Mr le Maire informe le conseil que tous les travaux de voirie sont maintenant réalisés et confirme que la subvention attendue au titre de la DETR n'a pas été accordée à la commune.

- ECOLE : Mr le Maire informe le conseil que 2 enfants ont été déclarés positifs au COVID ce qui a entraîné la fermeture de deux classes lundi 29 novembre ; les enfants testés négatifs ont pu revenir en classe dès aujourd'hui.
Lors du dernier conseil d'école, la municipalité a été remerciée pour les actions menées envers l'école.

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**
 - Opération « recyclage de mégots » :
Afin de permettre aux administrés du territoire de déposer leurs mégots, la communauté de communes Caux-Austreberthe a prévu d'installer prochainement à la déchetterie un cendrier mural et propose aux communes de leur en fournir un gratuitement.
Après délibération, le conseil décide (6 voix pour : D.Gressent, M.Delabare, C.Lefrançois, C.Tranouez, J.Ballue et B.Lapierre / 6 voix contre : D.Balland, C.Desaulty, D.Savoye, Y.Letellier, D.Prod'homme et J.Morand) d'accepter la proposition de la Communauté de Communes : un cendrier permettant de récolter les mégots des particuliers sera donc installé dans la commune.
Le Conseil s'engage à diffuser l'information.
 - Le 11 décembre prochain aura lieu la nuit de l'eau au produit de l'Unicef.
 - Assainissement : 600 m de réseau vont être réhabilités à Pavilly.
 - Mr Jacky Morand déplore que la commission des sports ne concerne principalement que la piscine ; les chemins de randonnées y ont toutefois été évoqués sans rien de concret pour l'instant.
 - Mr le Maire informe également de la volonté de la Communauté de Communes d' « habiller » pignons ou murs des communes avec de l'Art Urbain.
 - Mme Catherine Tranouez déplore que les enfants souhaitant fréquenter les écoles de musique ou danse de Pavilly / Barentin doivent subir les tarifs hors commune ; Mr le Maire répond que ce ne sont pas des associations communautaires.

- **COMMISSION SOCIALE :** vu le contexte sanitaire actuel, la commission a décidé de ne pas organiser de repas des aînés en 2021 ; un colis sera distribué à chaque Austreberthais de plus de 60 ans.

- **VŒUX DU MAIRE :** la traditionnelle réception est fixée au 30 décembre mais n'aura lieu que si son organisation reste raisonnable selon l'évolution de la pandémie.

- **REPAS DE NOËL :** vu les règles sanitaires actuelles, le conseil décide à l'unanimité d'annuler l'organisation du repas de Noël traditionnellement offert à tous les enfants de l'école dans la salle Marcel Bertaux en présence de la municipalité, du personnel enseignant et du personnel communal; les enfants fréquentant habituellement la cantine auront bien sûr « le repas de Noël » le vendredi avant les vacances.

- **SPORTING CLUB :** suite à l'assemblée générale du Sporting Club, Mr Jacky Morand demande si le solde de la subvention sera versée au club, si les sols ont été repeints et les chaînes réparées. Mr le Maire répond qu'il reste en attente du rapport du Sporting Club afin de solliciter la délibération sur la subvention, qu'il attend le nettoyage des vestiaires avant d'envisager toute peinture et que les chaînes vont effectivement être réparées. Le problème des lumières du terrain qui restent allumées sans raison est également évoqué.

- **JOURNAL :** Mr Jacky Morand demande si le journal mensuel de la commune pourrait être imprimé en couleurs. Il évoque également qu'il pourrait n'être distribué qu'aux personnes ne le lisant pas de façon dématérialisée ou ne paraître que tous les deux mois. Les questions posées vont être examinées.

- **ECLAIRAGE PUBLIC :** Mme Cécile Lefrançois a constaté que le lampadaire situé en haut de la rue Gustave Flaubert ne fonctionne toujours pas ; Mr le Maire confirme que le dépannage a bien été demandé et devrait être réalisé prochainement de même pour le remplacement de l'éclairage de l'église.

- ÉLAGAGE : Mr Christophe Desaulty déplore que certains riverains de la route des Lilas ne procèdent pas régulièrement à l'élagage en bordure de leur propriété ce qui risque d'engendrer des problèmes sur les réseaux. Le même problème est évoqué pour la route des Fleurs.
Un courrier va être adressé aux intéressés leur demandant de réaliser l'élagage nécessaire faute de quoi il sera commandé par la commune mais sera à leur charge.
- Mr le Maire déplore que malgré de multiples interventions, la ligne téléphonique traversant le croisement RD 22 / RD 53 n'ait pas été modifiée.
- Les arbres abattus dans la propriété jouxtant l'impasse des Écureuils ont été déposés sur la voie communale ; Mr le Maire est intervenu afin que celle-ci ne soit pas endommagée lors de l'enlèvement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 21 heures 43 minutes.

Le Maire, La secrétaire,

Les conseillers,